

entre des institutions ou les gouvernements des pays concernés. Certes, les accords relevés ici ne sont pas tous de même importance, mais leur succession et leur rapprochement révèlent des modèles et des étapes parfois décisives dans l'évolution de cette coopération. De même, la diversité de ces accords proposés tant par des institutions non gouvernementales que gouvernementales apporte une contribution intéressante à la jurisprudence de la coopération. Enfin, la diffusion de ce type d'information pourrait convier les organisations internationales à reconnaître et soutenir davantage les efforts déployés par les pays du Sud-Ouest de l'Océan Indien pour s'entraider dans le cadre d'initiatives régionales.

Objectif de travail

L'objectif de cette recherche fut formulé au début des années 80, à la suite d'un séjour en Afrique de l'Est pour le *Centre de Recherches pour le Développement International*, une agence canadienne de subvention à la recherche dans les pays en développement. Beaucoup d'attention était alors accordée au soutien de projets et d'activités régionales qui valoriseraient entre autres l'interdépendance du Tiers Monde et l'applicabilité de solutions communes. Toutefois, vu de Nairobi d'où se poursuit encore largement la planification et l'administration de nombreux programmes d'aide dans un contexte anglophone, le Sud-Ouest de l'Océan Indien semblait fractionné par des allégeances lointaines et restait plutôt en marge de l'Afrique de l'Est et du Sud, d'ailleurs aux prises avec de sérieux problèmes de sécurité à l'époque. L'idée d'un sous-groupe dans le Sud-Ouest de l'Océan Indien était parfois évoquée, mais rien de plus ne semblait cautionner cette approche comme viable ou légitime. En aidant distinctement cette région, ne serait-ce pas là contrevenir à l'Unité africaine, ou conforter indirectement la présence de quelques puissances étrangères?

Pourtant, le Sud-Ouest de l'Océan Indien peut prétendre depuis longue date à un statut d'entité régionale, mais qui se laisse surtout percevoir par le biais de témoignages historiques ou culturels. Pour corriger cette perception plus évocatoire qu'effective, un témoignage formel des initiatives de regroupement et de participation dans des programmes et des institutions régionales se serait peut-être mieux fait valoir. Or, une carence d'information de ce genre perdure regrettablement comme l'indiquent les dix brèves lignes accordées en tout et pour tout à la fondation de la Commission de l'Océan Indien (C.O.I.) en 1984 dans l'édition de *"Africa Contemporary Record"* (Colin Legum) de 1985. L'indispensable *"Africa South of the Sahara"* (Europa Publications) n'est guère plus utile avec quelques renseignements périmés. Enfin, pas une seule mention n'est accordée à l'adhésion de la République française à la C.O.I. en 1986